

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 21 MARS 1988

N° 0838 /15.08.01

FERWAFA	
reçu le	24 MARS 1988
n°	273/88
A traiter par	

Objet : Demande de libération  
d'un arbitre.

Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation  
Professionnelle  
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer, pour la période du 29 mars au 9 avril 1988, Monsieur GATERA Jonathan arbitre international de football qui vient d'être appelé à diriger une rencontre entre la République du Gabon et la République Populaire du Congo dans le cadre des 16èmes de finale de la XIV<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la  
FERWAFA  
K I G A L I  
- Monsieur GATERA Jonathan  
C/o MINIFOP  
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

